

CONSULTATIONS DE HELSINKI SUR LA QUESTION
DE LA CONFERENCE SUR LA SECURITE ET LA
COOPERATION EN EUROPE

097/015/055

PROPOSITIONS PRESENTEES PAR LA DELEGATION ESPAGNOLE
CONCERNANT L'ORDRE DU JOUR DE LA CONFERENCE SUR LA SECURITE
ET LA COOPERATION EN EUROPE

CHAPITRE I

Raffermissement de la sécurité en Europe dans sa dimension géographique totale y compris la Méditerranée.

- a) Principes juridiques et politiques qui devraient régir les relations entre tous les Etats européens;
- b) Aspects militaires de la sécurité:
 - b') Mesures militaires visant à renforcer la confiance et à accroître la stabilité en vue de réduire les risques d'un affrontement militaire en Europe;
 - b'') A cet effet, mesures telles que l'annonce préalable des manoeuvres militaires, des grands mouvements de troupes ainsi que l'échange d'observateurs lors de manoeuvres militaires;
 - b''') Déclaration commune sur le niveau de sécurité des pays européens mettant en évidence l'indivisibilité des aspects politiques et militaires de la sécurité en Europe; cette déclaration doit se référer à l'engagement des pourparlers, au sein d'un cadre approprié, au sujet du niveau et de l'activité des forces armées en Europe
- c) Système éventuel de solution pacifique de conflits entre Etats.

CHAPITRE II

Coopération dans le domaine économique et en matière d'environnement.

- a) Développement des échanges commerciaux et économiques;

- b) Coopération industrielle; exploitation commune des ressources naturelles, des matières premières et des sources d'énergie;
- c) Coopération dans le domaine de la recherche scientifique; transferts en matière de technologie; développement des systèmes de transport et de communications; promotion technique du tourisme;
- d) Coopération d'ordre régional (par exemple : dans le bassin méditerranéen);
- e) Coopération en matière d'environnement (coopération régionale).

CHAPITRE III

Développement des relations culturelles, des contacts humains et de la diffusion de l'information.

- a) Accroissements des échanges culturels, y compris les facilités et les échanges dans le secteur de l'enseignement;
- b) Encouragement des contacts humains, des liens familiaux, professionnels et de la jeunesse; extension réciproque des courants touristiques; aspects humains et non-discrimination du phénomène migratoire intereuropéen;
- c) Procédés pour faciliter la diffusion de l'information parlée, écrite, filmée, radiodiffusée ou télévisée.

APPENDICE

Questions spéciales :

- a) Maintien du concert européen sur la Sécurité et la Coopération; éventuelles formules de continuité;
- b) Problèmes des zones contiguës dans la mesure où ils touchent à la Sécurité ou à la Coopération en Europe;
- c) Programmes collectifs vers l'Amérique latine et le Tiers Monde.